MAIRIE
DE
SAINT-BEAT-LEZ
31440 – HAUTE-GARONNE

Tél : 05.61.79.40.05
contact@st-beat-lez.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2026

Présents : Sébastien BOURGEOIS - Julie CAYRE - Sylvie CLAVERIE - Éric DEJUAN - Marie-Jeanne DELSOL – Charlotte PEREFARRES - Annick GOIREAU - Nathalie KERJEAN-PASQUIER - Matthieu BUISSON

Procurations : Laura BENBENNAI - Grégory FROMENTIN – Sandra GIMENEZ – Jean Jacques BRUNEL

Absents : Mickael BOUCHE –- Sandra GIMENEZ - Gérard ROUX – Laura BENBENNAI - Grégory FROMENTIN - Jean Jacques BRUNEL
Secrétaire de séance : Annick GOIREAU
Début de séance : 18h00

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTÉES	
Procès-verbal	Procès-verbal du 30 avril 2026 Procès-verbal du 27 avril 2026	**C 0** **A 0** **P 13**
Election sénatoriales – Désignation délégués	Liste délégué titulaires : - Charlotte PEREFARRES - Jean Jacques BRUNEL - Nathalie KERJEAN-PASQUIER Liste délégué suppléants : - Sébastien BOURGEOIS - Annick GOIREAU - Eric DEJUAN	**C 0** **A 0** **P 13**
H2o – Délibération bail	Madame le Maire présente l'avancée des négociations avec H2o concernant l'installation d'une structure gonflable sur le lac de Géry. Madame le Maire explique qu'après avoir pris des renseignements auprès de l'avocat de la commune ainsi qu'auprès de l'assistance technique départementale, il apparaît qu'il existe un risque juridique pour la commune de conclure un avenant au bail commercial 3-6-9 signé en 2019 avec H2o, compte tenu de la procédure judiciaire actuellement en cours avec la société EXPRESSO. En conséquence, Madame le Maire indique que la seule solution envisageable est la conclusion d'un bail précaire. Celui-ci comportera une clause destinée à protéger la commune dans l'hypothèse où la société EXPRESSO obtiendrait gain de cause en appel.	**C 0** **A 0** **P 13**

Choix gérant snack piscine	Il est proposé par Madame le Maire, un bail précaire de 2 mois. Loyer de 200 euros par mois. 2 candidatures recus en mairie : Bianca et Frederic Morson La candidature de Bianca est retenue car elle assurera une présence quotidienne à la piscine.	**C 0** **A 0** **P 13**
Décisions modificatives	Décisions modificative budget	**C 0** **A 0** **P 13**
Avis Cub motivé	Aucune décision, refus de vote	
Entreprises dons d'entreprises privés et mécénat	OMYA : 5000 euros Empreinte du Renard : 150 euros PBS : 1500 euros Les ambulances du Mourtis : 1500 euros Eiffage : 5000 euros	**C 0** **A 0** **P 13**

Fin de séance à 19h30

Le secrétaire
Annick GOIREAU

Le Maire
Charlotte PEREFARRES